

Une Suisse
en mouvement

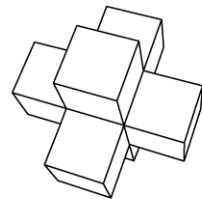
–

Une Suisse
qui gagne

La politique de formation, de recherche et de technologie Un moteur pour une croissance durable

Papier de positions du PRD Suisse
adopté par la conférence des Président(e)s des partis
cantonaux du PRD Suisse le 17 août 2001 à Herisau (AR)

La Suisse de l'intelligence
La Suisse de la croissance
La Suisse de l'équilibre
La Suisse de l'ouverture



www.prd.ch

PRD

Les Radicaux.

Préambule

Ce papier de position est consacré à la politique de la formation, de la recherche et de la technologie au niveau des hautes écoles. Il complète ainsi le document du PRD approuvé le 8 avril 2000 à Pfäffikon et intitulé « La formation: notre vitamine pour l'emploi. La voie vers la société du savoir ».

Lors de la mise en vigueur de l'arrêté fédéral limité dans le temps (2003) sur les hautes écoles, le Conseil des Etats a voté une motion qui demande que l'on crée un nouvel article constitutionnel concernant ces hautes écoles. Le secrétariat d'Etat de la science et de la recherche a, dans ce contexte, publié en août 2000 un rapport sur les perspectives de la politique FRT pour l'an 2008 (Façonner l'avenir par la formation et le progrès), afin de lancer une large discussion sur les tâches de hautes écoles en ce qui concerne la recherche et l'enseignement, sur les structures, l'autonomie et le financement de hautes écoles.

D'éminentes personnalités du Conseil suisse de la science et de la technologie, de la Conférence académique suisse, de Fonds national de la recherche et des hau-

tes écoles sont intervenues dans cette discussion pour critiquer l'état actuel de la politique de la FRT et sur son avenir. Donnons comme exemple une citation du président du Conseil suisse de la science et de la technologie : nous avons atteint un point où une décision doit intervenir pour savoir si la Suisse veut rester une nation du savoir ou non.

Les points critiqués sont les suivants :

- absence de vision et de stratégie d'avenir
- les structures étatiques de pilotage sont aux mains de simples administrateurs
- depuis des années la recherche est faite pour une application rapide à court terme au détriment du financement de la recherche à long terme (horizon à plus de 20 ans) appelée auparavant recherche fondamentale.

Ces thèmes ont été repris par la commission de la formation et le technology board du PRD dans le but de soumettre au groupe PRD, à fin de discussion et d'intervention politique, les idées déterminantes de leurs membres.

1. Vision

La Suisse maintient sa position de pointe parmi les nations les plus avancées dans le domaine de la recherche scientifique ainsi que dans le secteur des sciences naturelles et la développe encore, en sachant que, petit pays, elle doit sans cesse tendre à être plus performante que les autres.

Elle doit renforcer sa position sur le plan international en ce qui concerne les sciences humaines et

sociales. Celles-ci jouent un rôle important dans la société et y contribuent à un haut standard de formation, assuré par son caractère multiculturel et de démocratie directe.

La Suisse contribue ainsi à promouvoir une meilleure compréhension universelle ainsi qu'à améliorer la vie, la santé et le bien-être des gens.

2. Stratégie

2.1. Recherche fondamentale à long terme

Comme l'esprit d'entreprise conduit tôt ou tard à créer des produits et services, il forme un moteur important de notre économie. Il est dès lors indispensable d'investir dans la recherche fondamentale à long terme. C'est une tâche clé de l'Etat. Les fonds attribués à la promotion de la recherche (Fonds national) doivent aller en priorité vers les universités, seules institutions qui pratiquent cette recherche fondamentale à long terme. Afin de promouvoir de manière optimum cette dernière, la répartition des fonds aux chercheurs des universités et autres centres de recherche doit se faire selon des critères et procédures de choix « peer-review » de haute qualité. Il s'agit par-là d'encourager correctement la recherche personnelle non commerciale. Il n'est pas raisonnable dans ce domaine de demander aux chercheurs individuels des efforts de coopération de réseau.

2.2. Recherche à moyen et court terme

La recherche à moyen et court terme est de par sa nature plus proche de l'utilisation commerciale du savoir et du know-how sous forme de produits et services. C'est pourquoi cette recherche est avant tout l'affaire de l'économie. Il y a lieu toutefois de promouvoir, par de systèmes incitatifs, le transfert du savoir et du know-how. L'économie doit être

incitée à prendre ici un rôle de pilotage et d'y renforcer son engagement financier. Les moyens mis en œuvre par la Commission de la technologie et de l'innovation ou d'autres offices étatiques pour le développement à court terme de produits et services issus de la recherche doivent être remboursés à l'Etat sous forme de participations adéquates.

2.3. Les universités, les écoles polytechniques et les hautes écoles spécialisées doivent être mises sur le même pied légal.

Il faut renforcer en même temps l'autonomie de tout le système des hautes écoles et des hautes écoles elles-mêmes. Les écoles faisant partie de l'élite des hautes écoles ne doivent toutefois pas être pénalisées pour cela. La Confédération doit ici assumer un rôle beaucoup plus déterminant que jusqu'ici en ce qui concerne le pilotage, la recherche de qualité et le financement. Nous soutenons l'idée d'édicter un article constitutionnel sur les hautes écoles donnant à la Confédération les compétences nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques fixés. Il y a lieu de soumettre rapidement au Parlement et ensuite au peuple le projet en cours.

3. Exigences

3.1. Vision et objectif stratégique

- La vision et les objectifs stratégiques pour l'excellence de l'enseignement et de la recherche à long terme doivent faire partie du message sur la formation, la recherche et la technologie motivant les obligations à long terme.
- Il y a lieu d'énumérer dans ce message les objectifs et instruments de la recherche à moyen et court terme.

3.2. Système des hautes écoles

- La structure de pilotage du système des hautes écoles doit être divisée en un élément de structure stratégique et un élément de structure opérationnel, en tenant compte des expériences faites dans le monde au niveau des systèmes universitaires d'élite.
- En plus des compétences de la Confédération et des cantons il y a lieu de mettre sur pied un organe de pilotage stratégique fort, composé de représentants de la science, de l'économie et de l'opinion publique. Cet organe devra répartir les fonds, assurer la qualité et l'autonomie et la mise sur plan d'égalité des universités, des EPF et des hautes écoles spécialisées.

- Au niveau opérationnel, la conférence des recteurs règle la collaboration avec les hautes écoles autonomes.
- Au niveau de l'administration fédérale, les deux offices ayant affaire avec les hautes écoles doivent être réunis en un département.

3.3. Universités

- La Confédération doit mieux soutenir les universités grâce à un financement de base et par des contributions en fonction des prestations.
- Il y a lieu de revoir le système consistant à verser des contributions en fonction du nombre des étudiants en raison du problème des universités des régions périphériques et des nouvelles connaissances concernant la mobilité des étudiants.

3.4. Hautes écoles spécialisées

- Les activités de ces écoles en matière de recherche et développement à court terme doivent être massivement renforcées et adaptées aux besoins des PME.
- La Confédération et les cantons doivent libérer rapidement des moyens financiers supplémentaires pour du personnel nécessaire dans le domaine de la recherche et développement appliqué.

3.5. Recherche à long terme

- Dans le domaine stratégique prioritaire de la recherche à long terme, les moyens financiers fournis par l'Etat doivent être adaptés aux tendances qui prévalent dans les pays concurrents. Les moyens financiers nécessaires doivent être prélevés sur les frais de fonctionnement du budget.
- Le choix des projets de recherche soutenus par l'Etat doit se faire selon le système du peer-review en fonction de critères de qualité reconnus sur le plan international.

3.6. Recherche à courte et moyenne échéance

- Au sens d'une promotion des transferts du savoir et du know-how entre les hautes écoles, les instituts publics de recherche et l'économie, et pour des considérations régionalistes, le financement de départ de projets et de start-up d'entreprises doit être soutenu par les moyens dont dispose la Commission de l'innovation et de la technologie. Ces aides ne doivent être accordées que

dans la mesure où l'économie met à disposition plus de cinquante pour-cent des moyens nécessaires et que les subventions de l'Etat soient compensées par une participation adéquate au succès.

3.7. Assurance de qualité

- L'assurance de qualité de l'enseignement et de la recherche doit être garantie dans toutes les hautes écoles et instituts publics de recherche.
- Il y a lieu pour assurer cette qualité de procéder régulièrement à des expertises faites par des experts internationaux indépendants.

3.8. Promotion de la relève

Il y a lieu, par une promotion de la relève à long terme et conséquente, de veiller que nos meilleurs éléments puissent faire une carrière de haut niveau dans notre pays. La Confédération incite les hautes écoles à se préoccuper de la relève selon le « tenure track-system ».